

(N° 212.)

SÉNAT DE BELGIQUE

RÉUNION DU 9 AOUT 1920.

Rapport de la Commission des Chemins de fer,
Marine, Postes et Télégraphes, chargée d'exa-
miner le Projet de Loi sur la sécurité des navires.

*(Voir les n^{os} 177, 461 et les Ann. parl. de la Chambre des
Représentants, séances des 4 et 6 août 1920).*

Présent : M. VANDENPEEREBOOM, f. f. de président et rapporteur.

MESSIEURS,

Dans sa séance du 6 août 1920, la Chambre des Représentants a adopté ce Projet de Loi à l'unanimité des 125 membres présents.

Votre Commission reconnaît le bien-fondé des mesures préconisées par ce Projet de Loi ; elle n'a aucune observation à présenter au sujet de la rédaction des articles ; elle vous en propose l'adoption.

Le Président-Rapporteur,
PAUL VANDENPEEREBOOM.